

Le contrat de ruralité "Porte de Tarentaise" va être signé, aujourd'hui

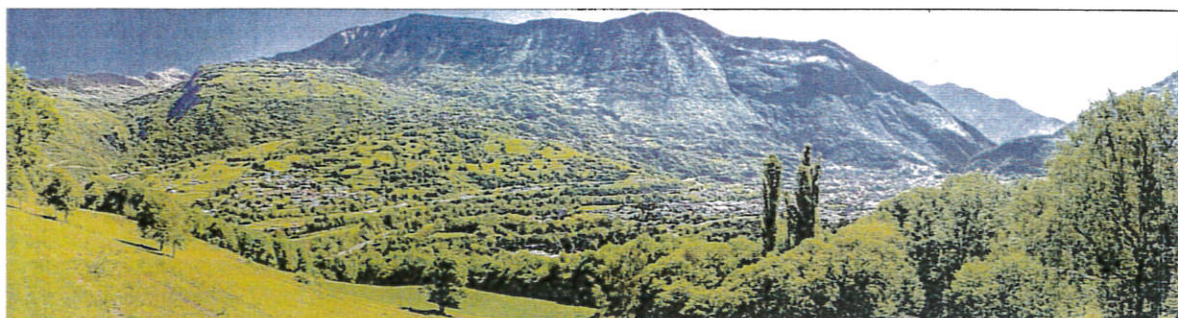
Le contrat de ruralité "Porte de Tarentaise" sera signé, aujourd'hui, à la piscine du Morel entre Fabrice Pannekoucke, président de la communauté de communes du Cœur de Tarentaise (CCCT), André Pointet, président de la communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche (CCVA) et l'État, représenté par le sous-préfet d'Albertville, Nicolas Martrenchard.

Le contrat de ruralité, initié par le Gouvernement, est un nouvel outil de mise en valeur, de coordination et de structuration des politiques publiques à une échelle locale. À partir de besoins et d'une volonté exprimés par les élus locaux, il doit permettre d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire en fédérant l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et associatifs autour d'un programme d'actions pluriannuels.

Un bel exemple de synergie

Ces contrats de ruralité devant être passés sur un périmètre suffisamment vaste pour tenir compte des bassins de vie et pour pouvoir traiter les dynamiques locales dans leur ensemble, la CCVA et la CCCT se sont rapprochées afin que les deux collectivités portent conjointement ce grand projet.

La CCVA et la CCCT, constituant l'ancien can-



Ce contrat va permettre de mener des politiques publiques sur le territoire de Moûtiers et des vallées d'Aigueblanche.

ton historique de Moûtiers, forment une entité géographique avec une continuité forte et des problématiques communes.

Si la piscine du Morel a été choisie pour la circonstance, c'est pour la forte symbolique qu'elle revêt dans l'esprit de coopération intercommunale du bassin de vie. En effet, depuis le 1^{er} janvier, c'est au sein d'un service unifié entre les deux collectivités, qu'est géré, stratégiquement, cet équipement sportif structurant pour la vallée.

400 000 € par an alloués par l'État pendant quatre ans

Les signataires du contrat de ruralité s'engagent sur un programme pluriannuel (2017-2020) d'actions couvrant six volets obligatoires : l'accès aux services et aux soins ; la revitalisation des bourgs ; l'attractivité du territoire ; les services liés à la mobilité des habitants ; la transition écologique ; la cohésion sociale.

Pour répondre aux critères d'éligibilité, le plan d'actions envisagées couvre l'ensem-

ble des volets obligatoires.

On peut citer quelques-uns des projets retenus dans le cadre de ce contrat comme la revitalisation des bourgs-centres d'Aigueblanche et de Moûtiers (commerces, logements,...), la requalification d'équipements sportifs (stades, gymnases, piscine...) ou encore le secteur économique à travers le développement des zones d'activités.

Une enveloppe financière

de 400 000 € par an (pendant quatre ans) sera allouée par l'État dans le cadre de ce contrat de ruralité, participation qui sera équitablement répartie entre les deux communautés de communes. Le contrat de ruralité "Porte de Tarentaise" s'inscrit comme un véritable levier de développement et d'attractivité du territoire tout en permettant un meilleur accès aux services pour toute la population.